Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203897-20251201-AMC01122025123C-DE

MAIRIE D'YFFINIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
21/11/2025

D/123/3-3/7.5

L'an deux mille-vingt cinq
Le premier décembre à dix-neuf heures

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Denis HAMAYON, Maire,**

Etaient présents :
Denis HAMAYON, Alain THORAVAL, Catherine RIVIÈRE, Frédéric LE TIEC, Christine LE MAU ANDRIEUX, Daniel OGIER, Isabelle PLAZE, Jean-François BOINET, Hervé PENAULT, Denis MARC, Laurence LE GOFF, Michel RAULT, Emmanuel VIALETTE, Céline BOUTRUCHE, Rozenn LE NAGARD, Karelle RAFFRAY, Yvonnick RAULT, Gwénaëlle POULLAIN, Fernand ROBERT, Pascale RIMAURO, Fabrice BOULIOU, Emmanuel DESLANDE

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 28

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :
Jean-Yves MARTIN procuration à Alain THORAVAL
Annick GLÂTRE procuration à Frédéric LE TIEC
Françoise DUVAL procuration à Céline BOUTRUCHE
Bertrand LE FLOCH procuration à Yvonnick RAULT
Céline BINAGOT procuration à Isabelle PLAZE
Doriane LEFEBVRE procuration à Fernand ROBERT
Laurent TURBÉ

Céline BOUTRUCHE a été élue secrétaire

Considérant qu'une erreur a été commise dans la saisie des absents sur la première page de l'ensemble des délibérations du Conseil municipal du 1er décembre 2025 : Monsieur Laurent TURBÉ était absent.

Délibération rectificative pour erreur matérielle (omission : Laurent TURBÉ absent)
qui retire et remplace la délibération :

SUBVENTION ÉCOLE SIMONE VEIL
CLASSE DÉCOUVERTE A L'AMICALE LAÏQUE

Les élèves de CM1-CM2 C de l'école Simone VEIL ont participé à une classe découverte du 18 au 21 novembre à PLOUHA.

L'amicale laïque et les enseignants concernés ayant sollicité une participation de la Commune (cf. documents transmis en annexe), il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le versement d'une subvention de 6 360,00 € pour l'année scolaire 2025-2026 qui sera versée sur l'exercice 2025 en raison des impératifs calendaires liés à ce projet.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ***DONNE son accord pour une participation communale au voyage des CM1-CM2 de l'école Simone VEIL à hauteur de 6 360,00 €. Cette subvention sera imputée au compte 65 748 du budget primitif 2025, en complément de la subvention annuelle déjà votée à l'Amicale laïque d'un montant de 5 041,00 €.***

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis HAMAYON

MAIRIE D'YFFINIAC Côtes d'Armor

La secrétaire,
Céline BOUTRUCHE